Image not found or type unknown

Retraite . cas particulier

Par **hubert1**, le **15/08/2009** à **13:55**

Bonjour,
Je suis ensignant dans le privé sous contrat, agé de 54 ans et mon cas est atypique. Le voici en qquelques mots.
Mon père m'abandonné à ma naissance et ma mère, ouvrière a été seule pour m'elever. Elle a eu ensuite deux autres enfants de péres differents, tous deux également abandonnés de leurs pères.
A l'âge 10 ans jétais donc l'ainé de trois enfants. tous trois de pères différents et tous trois abandonnés d'eux .vivant sous le même toit avec notre mère.
Etant l'ainé ce fut pour moi un départ dans la vie extrememnt handicapant.
Le comble c'est que, bien qu'habitant un petit village de 1400 habitants, je n'ai jamais vu d'assistance sociale, jamais de ddas..etc.bref aucune aide!
Retrospectivement, c'est un peu comme si j'avais été abandonné deux fois: la première par mon père, la deuxieme par l'état français qui n'a pas fait un geste.(seule l'armée a reconnu ma situation en me dispensant du service armé a titre de soutien de famille en juin 1977! c'est tout!
Il résulte de tout cela une usure prématurée..et j'ai encore 9 ans avant la retraite....
Aussi, je demande, , une forme de reparation ou de compensation par l'attribution d'une retraite anticipée, ou un travail a mi temps a traitement plein voire à 80% (l'ancienne cpa).
Je ne suis pas du genre "profiteur", mais cela est croyez moi, fort légitime.
Alors comment faire ? a qui m'adresser ? quelles demarche entreprendre ?, auprés de qui ?
Merci 1000 fois de vos conseils. cordialement
Hubert

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés